

AN-ACQ

Résidence des îles, 20000 Ajaccio

06.87.79.13.90

contact@an-acq.com

<https://appanaia.com/web/an-acq-sas-morgane-accompagnement>

SIRET : 938 861 820

Déclaration d'activité : 94202159220 - Corse



Nos prestations accessibles aux personnes en situation de handicap

Date d'application de la dernière version de la politique pour les personnes en situation de handicap

06/05/2026

Contexte

La politique d'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap s'inscrit notamment dans le cadre :

- de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ;
- de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle ;
- de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

L'objectif est de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations en milieu ordinaire, afin de soutenir leur montée en compétences, leur qualification et leur insertion professionnelle durable.

Conformément au principe de non-discrimination, les personnes en situation de handicap bénéficient des mêmes conditions d'accès à la formation que les autres apprenants (prérequis, modalités d'entrée, accès aux contenus...).

Toutefois, certaines situations peuvent nécessiter des adaptations pédagogiques, techniques, organisationnelles ou humaines afin de sécuriser le parcours de formation et de garantir l'égalité des chances.

Définition du handicap

Conformément à l'article 2 de la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les situations de handicap peuvent notamment concerner :

- les déficiences motrices ;
- les déficiences auditives ;
- les déficiences visuelles ;
- les troubles cognitifs ou DYS ;
- les troubles psychiques ;
- les maladies invalidantes ;



- la fatigabilité ou les troubles de l'attention.

Notre engagement envers le handicap

AN-ACQ veille à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap et étudie les adaptations possibles selon les besoins identifiés.

AN-ACQ s'engage à :

- accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination ;
- favoriser l'accessibilité des parcours de formation ;
- étudier les besoins spécifiques de chaque apprenant ;
- mettre en œuvre les adaptations possibles dans la limite des possibilités techniques, pédagogiques et organisationnelles de la formation.

Identification des besoins

Analyse de l'adéquation des besoins

Chaque apprenant identifié reçoit par email un questionnaire préalable avant l'entrée en formation, permettant d'identifier notamment les éventuels besoins d'adaptation.

Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés, un échange complémentaire peut être proposé avec le référent handicap afin :

- d'évaluer les besoins d'adaptation ou de compensation ;
- d'étudier les aménagements possibles ;
- d'anticiper les éventuelles difficultés de parcours ;
- d'orienter l'apprenant vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

Nos adaptations et compensations

Les formations e-learning proposées par AN-ACQ sont conçues dans une logique d'accessibilité.

Des adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles peuvent être mises en place après analyse des besoins de l'apprenant.

Accessibilité pédagogique

Afin de favoriser l'accessibilité des parcours :

- Une police sans empatement est utilisée pour l'ensemble des supports AN-ACQ afin de garantir une lecture claire et accessible, notamment pour les personnes présentant des troubles DYS, cognitifs ou une déficience visuelle légère.
- Le format e-learning permet d'adapter le temps de travail de chaque stagiaire.
- Les supports projetés lors des vidéos pédagogiques créées par AN-ACQ sont en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Des supports écrits sont proposés en dessous de chaque vidéos et compatibles avec les outils de lecture vocale
- Les contenus sont accessibles à distance et disponibles 24h/24 selon les modalités prévues.

Les adaptations peuvent notamment concerner :

- les modalités d'accès à la formation ;
- le rythme et la durée du parcours ;
- les modalités d'évaluation ;
- les supports et outils pédagogiques.



Concernant les déficiences auditives

- les ressources vidéos peuvent être sous-titrées ;
- les outils de visioconférence permettent l'activation du sous-titrage automatique ;
- un appui externe peut être mobilisé en cas de besoin spécifique (interprète LSF, partenaires spécialisés...).

Concernant la fatigabilité ou les troubles de l'attention

- le format e-learning permet un accès fractionné aux contenus ;
- les ressources restent accessibles tout au long du parcours ;
- des adaptations du rythme ou des modalités pédagogiques peuvent être étudiées.

Concernant les déficiences motrices

- l'apprenant peut être accompagné afin de vérifier la compatibilité de son équipement informatique avec la formation ;
- les contenus sont accessibles à distance depuis un ordinateur connecté à internet.

Concernant les déficiences visuelles

- les supports écrits sont compatibles avec les outils de lecture vocale ;
- des ressources audio ou vidéos peuvent être proposées selon les besoins ;

Accessibilité de nos locaux et/ou de nos outils

La plateforme LMS utilisée par AN-ACQ intègre des fonctionnalités favorisant l'accessibilité numérique disponibles au moment de sa mise en œuvre.

Sensibilisation et formation des équipes

L'équipe AN-ACQ est sensibilisée :

- aux situations de handicap ;
- aux principes d'accessibilité ;
- et aux bonnes pratiques d'accompagnement des apprenants.

Une veille régulière est réalisée afin d'adapter les pratiques et les ressources mobilisées.

Référent handicap

Pour toute question relative :

- à l'accessibilité des formations ;
- aux besoins d'adaptation ;
- aux modalités de compensation ;
- ou à l'évaluation de la faisabilité du parcours ;

vous pouvez contacter le référent handicap AN-ACQ :

Morgane TAFANI

Référente handicap – AN-ACQ

Directrice pendant 13 ans de structures accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

N° téléphone : 06 87 79 13 90

email : morgane.tafani@gmail.com

Notre réseau de partenaires



Afin de favoriser l'accessibilité des parcours de formation et de répondre au mieux aux besoins des apprenants, AN-ACQ peut mobiliser un réseau de partenaires spécialisés.

Ces partenaires peuvent intervenir pour :

- accompagner l'identification des besoins ;
- étudier les possibilités de compensation ;
- orienter vers des dispositifs adaptés ;
- sécuriser le parcours de formation.

AGEFIPH

Accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'emploi et la formation du secteur privé.

Adresse: Arterparc de Bachasson – Bâtiment B1

Rue de la Carrière de Bachasson

13590 Meyreuil

N° téléphone : 0 800 11 10 09

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Adresse : 19 place Jules Guesde – CS 42119

13221 Marseille Cedex 01

Contact : Thierry ALLEMAND

Directeur territorial Handicap Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

email : thierry.allemand@caissedesdepots.fr

Ressource Handicap Formation (RHF)

Appui à l'accessibilité des parcours de formation.

Secteur Bastia

Contact : Nathalie MORDICONI

N° téléphone : 06 28 58 71 33

email : n.mordiconi-rhf@amurza.corsica

Secteur Ajaccio

Contact : Alexandra CONSTANTINOS

N° téléphone : 06 72 79 24 43

email : a.constantinos-rhf@amurza.corsica

CAP EMPLOI

Accompagnement vers l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Adresse : 253 route d'Agliani

20600 Bastia

N° téléphone : 04 95 32 01 68

email : secretariat2b@capemploi-corse.com

Autres partenaires mobilisables

Handipacte Corse

Réseau territorial handicap

Acteurs spécialisés dans l'accessibilité et la compensation

Cf : Catalogue des acteurs locaux – Handipacte Corse 2022

ORIENTATION VERS DES PARTENAIRES SPÉCIALISÉS

Lorsque les adaptations nécessaires dépassent les possibilités pédagogiques, techniques ou



organisationnelles d'AN-ACQ, l'apprenant pourra être orienté vers des partenaires spécialisés afin de sécuriser son parcours de formation.

